MAIRIE DE SAINT-LARY-SOULAN HAUTES-PYRENEES

65170 SAINT-LARY-SOULAN

Tél.: 05.62.40.87.87

Fax: 05.62.39.49.22

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2019

MP

L'an deux mille dix-neuf, le trois juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Henri MIR, Maire.

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u> : Jean-Henri MIR – André MIR - Pierre FORGUE - Maryse POMÉ – Jacques ROCA - Aline NARS - René DARAN - Jean-Matthieu NOGUERO - Marie-Pierre

FORGUE-SUPERBIE - Jacques CAZALA - Jean-Marie MIR – PROCURATIONS : Hélène GUIOUNET à Jean-Henri MIR

Daniel GASPA à André MIR

ÉTAIT ABSENT : André BÉGUÉ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : René DARAN

.....

Le Conseil Municipal:

◆ approuve le procès-verbal de la réunion du 27 mai 2019.
Approuvé.

♦ approuve la modification budgétaire n° 2. Adoptée à l'unanimité.

◆ approuve, dans le cadre de la participation des communes au financement du Fonds de Solidarité Logement (FSL), de passer une convention avec le Conseil Départemental et de verser une participation basée sur le nombre d'habitants qui se monterait à 82.40 €.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire quitte la séance.

- **♦ approuve** de verser à l'Office de Tourisme Municipal pour l'année 2019, la somme de 630 000 €. *Adoptée à l'unanimité*.
- ♦ décide, suite au changement de direction à ALTISERVICE, de modifier la liste des membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Saint-Lary Soulan tel que suit :
 - Nombre de représentants de la collectivité : 7 membres

Titulaires	Suppléants	
Jean-Henri MIR	René DARAN	
André MIR	Hélène GUIOUNET	
Maryse POME	Jean-Matthieu NOGUERO	
Jacques ROCA	Marie Pierre FORGUE SUPERBIE	
André BEGUE	Jacques CAZALA	
Jean-Marie MIR	Daniel GASPA	
Aline NARS	Pierre FORGUE	

- Désigne les représentants des professions et activités intéressées par le tourisme sur le territoire : 6 membres (changement de représentant titulaire pour ALTISERVICE – Commerces)

Activités	Titulaires	Suppléants
Hôteliers	Nicolas BONNEAU	Sabrina PONS
Ecoles de ski -Restaurateurs-Cafetiers	Alain DEDIEU	Romain MIR
Altiservice - Commerces	Akim BOUFAID	Corinne PRAT
Thermes – Prestataires de loisirs	Rudy CAMPOS	Pierre-Yves DALLAS
Agents Immobiliers-Professions libérales	Raymond CAMPO	Guy SAMBA
Centres de vacances-Résidences de tourisme	Antoine FRAILE	Paul ANDRIEUX

- **♦ approuve**, dans le cadre du programme **d'éclairage public 2019**, le projet soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées relatif à la mise en place de **2 candélabres de type ALBANY avec lanterne LED** pour un montant total de 6 000 €, **s'engage** à garantir la somme de 3000 €. *Adoptée à l'unanimité*.
- ◆ autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de permis de construire :
 - du réservoir A.E.P. de « Cabanes » au PLA D'ADET sur la parcelle cadastrée section A n° 1124 – Montagne de « Conques » (territoire administratif de VIGNEC).
 - d'un hangar abri pour quatre bus à ESPIAUBE sur la parcelle cadastrée section D, n° 1262.

Adoptées à l'unanimité.

♦ autorise Monsieur Olivier CASCARRA et Monsieur Manuel CASCARRA à renouveler, pour une durée de 9 ans, à compter du 1^{er} Janvier 2019, leur **concession pour cabane de chasse située au lieu-dit Caneilles** (respectivement n° 48 et n° 43) dont ils bénéficiaient antérieurement, moyennant une redevance annuelle de 30 €.

Adoptée à l'unanimité.

- ♦ autorise le renouvellement à compter du 1^{er} Janvier 2019 des concessions de captage d'une source en forêt communale indivise de Saint-Lary-Soulan et Sailhan, aux concessionnaires suivants :
 - Succession Ginette MANDEREAU / Francis NARS;
 - M. Michel PONS;
 - M. Jacques MIR;
 - Succession Maurice TREY:
 - Mme Michèle MIR;

et **fixe à 30** \in la redevance annuelle pour chaque concessionnaire payable le 1er janvier de chaque année (15 \in pour chaque Commune).

Adoptée à l'unanimité.

♦ autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la gestion de la Maison de l'Ours avec la Société URSUS et l'Association « Autour de l'Ours ».

Adoptée à l'unanimité.

♦ Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal. Il est donné communication des décisions prises par le Maire.

En marge du Conseil les questions suivantes ont été abordées, elles concernent :

⇔ la Maison de Santé ;

♦ le PLUi ;

♦ la Pump Track;

♦ le dossier « Falaise aux Ours » ;

♦ la compétence eau assainissement – création d'une SPL ;

\$\footnote{1}\text{'éclairage public de Soulan (programme 2020).}

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures trente minutes.

Le Conseil Municipal,

Le Maire,

Jean-Henri MIR